



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 10514

Texte de la question

M Pierre Esteve appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur la formation du personnel des cafes. En effet, a l'horizon de l'Europe de 1993 aucun detail ne doit etre negligé pour que le tourisme soit plus que jamais un element de prosperite. Or, si on parle d'ecole hoteliere, on ne parle jamais de la formation du personnel des cafes alors que bien souvent le premier contact des etrangers est la terrasse d'un cafe. Des garcons formes et prepares a l'accueil ajouterait a la qualite du sejour : tenue, politesse, psychologie pratique de l'accueillant, connaissance technique des vins et alcools (objet de curiosite des etrangers), et enfin, pratique de la langue anglaise sont autant de notions qui justifieraient la creation d'un CAP de garcon-serveur. C'est pourquoi il souhaiterait connaitre s'il est envisage de prendre des mesures allant dans ce sens et si oui dans quels delais.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Esteve Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10514

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1090